

Des conditions de vie difficiles dans les DOM

10 juin 2021



Cinq fois plus de ménages guyanais que de métropolitains déclarent avoir des impayés d'emprunts, de loyer ou de factures d'électricité, d'eau ou de gaz (respectivement 44 % contre 9 %), selon les données 2018 de l'Insee sur les conditions de vie des ménages [1]. Ces chiffres révèlent par exemple que 16 % des Martiniquais, soit deux fois plus que les habitants de la France métropolitaine, ne peuvent pas se payer un repas composé de viande ou de poisson au moins tous les deux jours. De même, pas loin de la moitié des ménages guyanais, un tiers des Réunionnais et des Guadeloupéens ne disposent pas de moyens financiers suffisants pour pratiquer une activité de loisir régulière (14 % en France métropolitaine). Le manque de ressources prive aussi d'accès à Internet 28 % de Guyanais, quand à peine 2 % des ménages sont concernés par cette privation matérielle en métropole.

Les DOM concentrent la plus grande pauvreté en France, avec des taux [2] qui vont de 33 % en Martinique à 77 % à Mayotte, contre 14 % en métropole. Manquer d'argent dans une société marchande, c'est être privé d'éléments essentiels. Sans surprise, ces territoires sont aussi ceux où les privations matérielles et sociales (voir encadré ci-dessous) sont les plus fréquentes.

Ensemble de la population. Lecture : 43,6 % des Guyanais déclarent avoir des impayés d'emprunts, de loyer ou de factures.

Source : Insee, Données 2018 - © Observatoire des inégalités

45 % de Guyanais n'ont pas d'eau chaude courante dans leur logement

La pauvreté en conditions de vie dans les DOM

Unité : %

Les conditions de logement dans les DOM sont très éloignées de celles que connaissent la grande majorité des ménages métropolitains. Alors que pratiquement toutes les habitations sont pourvues de chauffage central en l'Hexagone, près de la moitié des Guyanais en sont privés, comme un quart des Martiniquais et 19 % des ménages en Guadeloupe.

Si le surpeuplement du logement concerne à peine un métropolitain sur dix, 38 % des Guyanais vivent dans un logement trop petit par rapport au nombre de personnes dans leur ménage. Plus de la moitié des Martiniquais, et à peu près la même proportion de ménages réunionnais, résident dans un logement trop humide.

Comment expliquer de tels écarts ? L'éloignement joue. Ces territoires sont loin des lieux de décision de la République, mais cela ne fait pas tout.

Ils sont aussi très inégaux. La richesse locale y est moins bien redistribuée : les pauvres des DOM sont très pauvres, et les riches des DOM, très riches. Quelques entreprises, notamment dans la distribution, vivent de rentes de quasi-monopoles. Enfin, il persiste en métropole une forme de déséquilibre à-vis des populations locales, dont une grande partie est d'origine africaine.

	Reunion	Guyane	Martinique	Guadeloupe
Ne pas avoir accès à Internet par manque de moyens financiers	6,4	27,7	6,0	6,0
Ne pas pouvoir se payer un repas contenant de la viande ou du poisson au moins tous les deux jours	14,1	18,9	15,8	15,2
Ne pas pouvoir avoir une activité de loisir régulière par manque de moyens financiers	31,6	45,0	28,4	22,4
Avoir des impayés d'emprunts, de loyer ou de factures d'électricité, d'eau ou de gaz	26,5	43,6	34,4	25,2

Les conditions de logement dans les DOM

Unité : %

	Absence d'eau chaude courante	Logement trop petit par rapport au nombre de personnes dans le ménage	Logement trop bruyant	Logement trop humide
Guadeloupe	19	11	29	47
Martinique	25	11	30	53
Guyane	45	38	31	41
La Réunion	6	16	32	49

Les privations matérielles

L'indicateur de privation matérielle et sociale, aussi appelé « taux de privation », est défini par l'Union européenne. Il désigne la proportion de personnes vivant dans un ménage « *incapables de couvrir les dépenses liées à au moins cinq éléments de la vie courante sur treize considérés comme souhaitables, voire nécessaires, pour avoir un niveau de vie acceptable* », comme l'indique l'Insee. Sept de ces privations concernent le ménage (ne pas pouvoir faire face à une dépense imprévue, se payer une semaine de vacances par an, avoir des impayés de mensualités d'emprunts, de loyer ou de factures d'électricité, d'eau ou de gaz, ne pas pouvoir se payer un repas au moins tous les deux jours, etc.) et six sont de l'ordre de privations dites individuelles (ne pas pouvoir avoir une activité de loisir régulière ou un accès à Internet par manque de moyens financiers, se payer des vêtements neufs, dépenser une petite somme d'argent pour soi, etc.). Le taux de privation est considéré comme sévère lorsqu'un ménage souffre de sept privations matérielles sur ces treize. Trois fois plus de Guadeloupéens (22 %), de Martiniquais (21 %) et de Réunionnais (23 %) que de métropolitains (7 %), et cinq fois plus de Guyanais (38 %), sont dans ce cas, selon l'Insee.

Photo / CC By SA Cayambe

[1]« En Guadeloupe, deux personnes sur cinq sont en privation matérielle et sociale - Conditions de vie en 2018 », Insee, décembre 2020.

[2]Au seuil de pauvreté fixé à 60 % du niveau de vie médian.

-
- Emplacement :
 - Adresse de cet article : <https://www.m.inegalites.fr/Des-conditions-de-vie-difficiles-dans-les-DOM>